



AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE
SERVICE ÉCONOMIQUE

Veille de la situation économique et financière
Du 4 au 15 mars 2019

Marchés

	Au 15/03	Var vs 01/03
EUR/CHF	1,1347	-0,2%
USD/CHF	1,0019	+0,3%
SMI	9.483,1	+0,8%
Taux 10a	-0,299%	-10pb

Chiffres-clé (g.a.)

- Inflation IPCH février : +0,7 %

ECONOMIE

16,8 % des emplois suisses dépendraient directement des exportations vers l'UE

Selon [Avenir Suisse](#), environ 860.000 emplois suisses (soit 16,8 % du total) dépendraient directement des exportations vers le marché intérieur de l'UE (données 2016). Depuis l'entrée en vigueur du paquet bilatéral I en 2002, le nombre d'emplois suisses dépendant directement des exportations vers le marché UE s'est accru de 242.000 ; 20 des 26 cantons ont connu une hausse de ces emplois qui ont particulièrement crû dans les cantons frontaliers d'Argovie (+55.000), de Bâle-Campagne (+54.000), de Genève (+36.000), de Vaud (+28.000) et de Zurich (+26.000).

FISCALITE

BEPS / Code de conduite UE : le Conseil ECOFIN accorde à la Suisse, en raison de ses spécificités institutionnelles, jusqu'à fin 2019 pour supprimer ses pratiques fiscales dommageables

Dans ses [conclusions](#) du 12 mars 2019 sur la liste révisée des juridictions non-coopératives en matière fiscale, le Conseil de l'Union européenne, réuni au niveau des Ministres de l'économie et des finances (ECOFIN), indique :

- Regretter qu'un certain nombre de juridictions n'aient pas mis en œuvre à fin 2018 toutes les mesures qu'elles s'étaient engagés à adopter ;
- Etre néanmoins du point de vue que les juridictions qui ont été confrontées à des questions institutionnelles ou constitutionnelles qui les ont empêchées de mettre en œuvre leurs engagements en 2018 devraient se voir accorder une période supplémentaire raisonnable dans ce but ;
 - o A ce titre, la Suisse s'est vu accorder une extension d'un an (soit jusqu'à fin 2019) de son délai de mise en œuvre de son engagement à supprimer ses pratiques fiscales dommageables en matière d'imposition des bénéfices ; ce délai correspond au calendrier prévu de mise en œuvre (au 1^{er} janvier 2020) de la réforme suisse de la fiscalité des bénéfices (PF 17), en l'absence de rejet en référendum le 19 mai 2019.

Imposition des bénéfices / BEPS : le Parlement fédéral autorise la ratification de la Convention BEPS

Le Parlement fédéral a adopté l'arrêté fédéral portant approbation de la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), que la Suisse a signée le 7 juin 2017. Cette convention BEPS permettra à la Suisse de mettre en conformité plusieurs conventions de non double imposition (CNDI) bilatérales aux standards minimaux BEPS. L'adaptation des CNDI peut contribuer à la mise en conformité avec 2 des 4 actions BEPS (sur un total de 15) constitutives des standards minimaux BEPS que la Suisse s'est engagée à respecter.

Pour achever sa mise en conformité avec les standards minimaux BEPS, la Suisse doit supprimer ses pratiques fiscales dommageables, ce que prévoit sa réforme de l'imposition des bénéfices (PF 17), devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (*cf. supra*).

MARCHE DU TRAVAIL

Travailleurs détachés : mise en place d'un calculateur de salaires usuels

Le Secrétariat à l'économie (SECO) a mis en ligne un calculateur de salaires usuels en Suisse pour les entreprises étrangères qui détachent des travailleurs en Suisse. Il complète l'outil existant, permettant de calculer le salaire minimum dans les secteurs dotés d'une convention collective de force obligatoire.

SECTEUR FINANCIER

Banques d'importance systémique : entrée en vigueur anticipée du traitement fiscal favorable des instruments émis par les maisons mères pour remplir les exigences en capital

Le Conseil fédéral a décidé de faire entrer en vigueur, au 1^{er} janvier 2019, une dérogation - favorable aux banques d'importance systémique - aux règles de calcul de la « réduction (de l'impôt sur les bénéfices) pour participation » :

- Les intérêts versés sur certains instruments émis par les maisons mères des cinq banques suisses d'importance systémique pour remplir les exigences en fonds propres feront l'objet d'un traitement spécifique permettant de ne pas réduire la réduction d'impôts sur les bénéfices obtenue « pour participation » par ces maisons mères ;
- Les instruments concernés sont les emprunts à conversion obligatoire, les emprunts assortis d'un abandon de créances (possibilité de dépréciation) et les titres de créance émis pour remplir les exigences en capital « gone concern » (visant à recapitaliser les banques d'importance systémique en cas d'entrée en résolution).

Banque : consultation sur un projet de modification de la garantie des dépôts

Le Conseil fédéral a soumis à [consultation](#), jusqu'au 14 juin, un projet de modification de la loi sur les banques visant à adapter le système suisse de garantie des dépôts aux évolutions internationales ; sont notamment proposés :

- Un changement de forme des sécurités devant être détenues par les banques pour assurer le paiement de leur contribution à l'organisme de garantie des dépôts : ces sécurités ne devraient plus prendre la forme de liquidités supplémentaires, mais consisteraient en des dépôts de titres ou d'espèces en francs suisses auprès d'un dépositaire ;
- Une réduction de 20 à 7 jours du délai dans lequel l'organisme de garantie devrait verser les fonds au liquidateur de la faillite ; une fois qu'il aurait reçu les instructions de paiement des clients de la banque, le liquidateur de la faillite disposerait également de 7 jours pour leur rembourser les dépôts garantis (délai correspondant au délai prévu par le droit UE).

Banques privées : EFG renoue avec les profits et prévoit une acquisition

Après avoir finalisé l'acquisition de la banque privée tessinoise BSI, impliquée dans le détournement d'une partie du fonds souverain malaisien 1MDB et avoir connu un recul prononcé de son patrimoine sous gestion (131 Mds CHF fin 2018), EFG International a renoué avec les profits en 2018 (résultat net de 70 MCHF). EFG a fait part d'un projet d'acquisition, d'ici la fin du 2^{ème} trimestre 2019, de 51% de l'établissement financier australien *Shaw and Partners*, ce qui lui permettrait de porter son patrimoine sous gestion à 146 Mds CHF.

SECTEURS NON FINANCIERS

Transport : le nombre de camions qui ont franchi les Alpes a diminué en 2018

En 2018, 941.000 camions ont franchi les Alpes suisses, soit une réduction de 1,4% par rapport à l'année précédente. Depuis la mise en place de la redevance sur les poids lourds en 2000, le nombre de véhicules a reculé d'un tiers. Cela reste néanmoins bien au-delà du plafond de 650.000 prévu dans la loi fédérale sur le transfert du transport de marchandises à partir de l'année 2018.

Construction : Sika annonce son intention de reprendre King Packaged Materials

L'entreprise de chimie de la construction suisse Sika a conclu un accord pour le rachat de King Packaged Materials, fabricant de produits pour la construction et l'industrie basé au Canada.

SUIVI DES REFORMES

Environnement : le Parlement approuve la ratification de l'accord de couplage des systèmes d'échange de quotas d'émissions avec l'UE

Après le Conseil national, le Conseil des Etats a approuvé la ratification de l'accord entre la Suisse et l'UE sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission. L'accord devrait entrer en vigueur en 2020.

TVA : adoption d'une motion pour modifier le régime de perception de la TVA pour le commerce en ligne

Le Parlement fédéral a adopté une motion parlementaire chargeant le Conseil fédéral de prendre des mesures afin de s'assurer que les plates-formes étrangères de vente en ligne s'acquittent de la TVA suisse.